



Restauration du sentier d'Estoudou - Réserve naturelle nationale du Néouvielle -

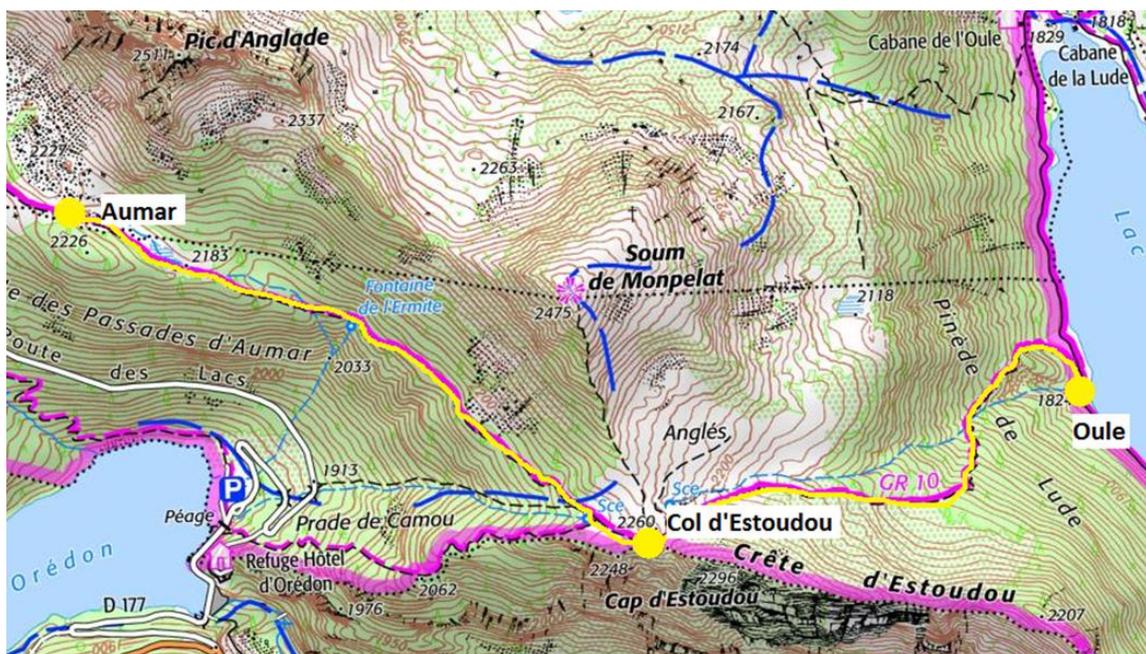
Gestionnaire de la Réserve naturelle nationale du Néouvielle pour l'Etat, le Parc national des Pyrénées s'attache à l'entretien, l'aménagement et la signalétique des 26,4 kilomètres de sentiers qui la parcourent, permettant aux randonneurs une découverte du massif en respectant les milieux naturels et les habitats.

Situé à 2 260 mètres d'altitude, le col d'Estoudou est un axe de passage prisé qui permet de relier le col d'Aumar, le lac de l'Oule et le lac d'Orédon.

Le piétinement des randonneurs et les eaux de ruissellement avaient fortement endommagé ces cheminements, entraînant l'affaissement de bas-côtés, un manque de marquage et la mise à nu du système racinaire des pins à crochets, avec des conséquences directes sur l'environnement et la qualité de l'itinéraire.

Conscient des enjeux naturalistes et d'accueil, le Parc national a engagé depuis 2020, un important chantier de restauration des sentiers menant au col d'Estoudou.

La localisation



Après la restauration, en 2020, du sentier reliant du lac d'Orédon au col d'Estoudou, avec le concours du ministère en charge de l'Ecologie dans le cadre du plan de relance (budget de 76 920 € toutes taxes comprises), s'achèvent actuellement :

- La restauration du sentier reliant le lac d'Aumar au col d'Estoudou : 2 kilomètres de sentier pour 60 mètres de dénivelé
- La restauration du sentier menant du lac de l'Oule au col d'Estoudou : 1,5 kilomètres de sentier pour 440 mètres de dénivelé

Ces restaurations ont été rendu possible grâce au soutien du plan Avenir montagnes.

La localisation de ces sentiers induit une réglementation particulière résultant de l'application du décret n° 94-192 du 4 mars 1994 portant création de la Réserve naturelle nationale du Néouvielle.

La méthode

Maitre d'œuvre et maitre d'ouvrage du chantier, le Parc national des Pyrénées veille au respect de cette réglementation particulière notamment afin d'éviter ou réduire le plus possible, pendant toute la durée du chantier et au-delà, les dégradations du milieu naturel et du paysage.

Ainsi :

- Le matériau utilisé est exclusivement du bois local d'acacia réputé imputrescible ;
- Une vigilance accrue est portée au nettoyage général en fin de chantier afin d'être en adéquation avec les exigences paysagères et biologiques attendues sur ce site protégé.

La localisation des sentiers en haute altitude, dans des secteurs peu ou pas accessibles aux engins traditionnels et sur des versants relativement pentus, induit un savoir-faire en milieu montagnard.

Après appel d'offres, les travaux de restauration menés en 2021 pour les sentiers menant du col d'Estoudou au lac de l'Oule et du col d'Estoudou au lac d'Aumar, ont été confiés à la société ATTM installée Vignec (Hautes-Pyrénées)

- ❖ Temps travaillé : trois mois de travaux à une moyenne de quatre salariés par jour
- ❖ Budget : 130 740,00 € toutes taxes comprises
- ❖ Financement par le plan Avenir montagnes – sentiers et biodiversité

Pour rappel, en 2021, les travaux de restauration du sentier menant du lac d'Orédon au col d'Estoudou, avaient été confiés, après appel d'offres, à la société ATTM, spécialiste des travaux en montagne :

- ❖ Budget : 76 920 € toutes taxes comprises
- ❖ Financement : Ministère en charge de l'écologie.

Ce sont donc près de 210 000 € toutes taxes comprises engagés par l'Etat, en soutien à la préservation des milieux naturels de ces sites hautement fréquentés.

Les ouvrages réalisés

➤ Le revers d'eau et la rigole

Le revers d'eau (qui traverse le sentier), et la rigole (le long du sentier) sont des dispositifs d'évacuation des eaux de ruissellement créés pour canaliser et évacuer l'eau le long ou en travers du sentier.

Ces dispositifs sont réalisés en travers du sentier à l'aide de bois d'acacia ou de pierres prélevées sur site.



© J. LE SOUDER – Parc national des Pyrénées



Différents ouvrages de revers d'eau et de rigoles



© J. LE SOUDER – Parc national des Pyrénées

Différents ouvrages de revers d'eau

➤ L'emmarchement

L'emmarchement permet de franchir un passage pentu grâce à une succession de marches.

Cet ouvrage s'utilise particulièrement dans les endroits les plus pentus et les plus dégradés. La hauteur des marches n'excède pas vingt-cinq centimètres.

Ce dispositif est constitué à l'aide de bois posé sur champs ou planté debout, ou de pierres prélevées sur site, sans mortier.



© J. LE SOUDER – Parc national des Pyrénées

➤ **Le confortement de talutage**

Afin de palier à l'affaissement du sentier, certains passages ont nécessité un confortement par la pose de travers et de poteaux en acacia local, bois réputé imputrescible.



© J. LE SOUDER – Parc national des Pyrénées



© J. LE SOUDER – Parc national des Pyrénées

Contact presse :
Caroline BAPT, chargée de mission Communication
Tél : 06.30.15.99.39 – email : caroline.bapt@pyrenees-parcnational.fr